



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 30 mars 2004 — N° 55

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 14 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 42 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les artistes professionnels

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à M. le Président qui en fait lecture à l'Assemblée :

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

L'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2005, conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 23 mars 2004

Lise Thibault

30 mars 2004

Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, dépose les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 759-20040330)

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2005 soient renvoyés à la commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart, conformément à l'article 280 du Règlement.

Cette motion est adoptée.

M. le Président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Legault (Rousseau) qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 31 mars 2004, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 760-20040330)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bouchard (Vachon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 497 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le fonctionnement d'Emploi-Québec dans la région de la Montérégie.

(Dépôt n° 761-20040330)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

30 mars 2004

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Papineau (Prévost) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 3 mars 2004, reçue de M. Roméo Lafond, président du conseil d'administration de La Bellefeuilloise, concernant l'inauguration de cette résidence pour personnes âgées.

(Dépôt n° 762-20040330)

Avis touchant les travaux des commissions

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira afin de procéder à l'élection du vice-président de la commission et d'entendre la sous-ministre de l'Environnement sur le mandat « Surveillance et contrôle de l'eau »; une séance de travail suivra afin de faire des observations sur cette audition.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le mercredi 31 mars 2004, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Legault (Rousseau).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec déplore les différentes hausses de tarifs décrétées par le gouvernement libéral.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 05, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, M. le Président suspend la séance jusqu'à 16 heures.

30 mars 2004

La séance reprend à 16 h 05.

Affaires prioritaires

Discours sur le budget

M. Séguin, ministre des Finances, prononce le discours sur le budget.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Séguin dépose les documents suivants :

Le discours sur le budget 2004-2005 ;
(Dépôt n° 763-20040330)

Le plan budgétaire 2004-2005 ;
(Dépôt n° 764-20040330)

Les renseignements additionnels sur les mesures du budget 2004-2005 ;
(Dépôt n° 765-20040330)

Un document intitulé *Réduction d'impôt* ;
(Dépôt n° 766-20040330)

Un document intitulé *Corriger le déséquilibre fiscal* ;
(Dépôt n° 767-20040330)

Le sommaire des opérations financières consolidées du gouvernement du Québec, pour l'année financière 2003-2004 ;
(Dépôt n° 768-20040330)

Le sommaire des opérations financières consolidées du gouvernement du Québec, pour l'année financière 2004-2005 ;
(Dépôt n° 769-20040330)

Les prévisions des revenus budgétaires du gouvernement du Québec, pour l'année financière 2004-2005 ;
(Dépôt n° 770-20040330)

30 mars 2004

Les prévisions des dépenses budgétaires du gouvernement du Québec, pour l'année financière 2004-2005 ;

(Dépôt n° 771-20040330)

Les prévisions des opérations budgétaires des organismes consolidés du gouvernement du Québec, pour l'année financière 2004-2005 ;

(Dépôt n° 772-20040330)

Les prévisions des opérations non budgétaires du gouvernement du Québec, pour l'année financière 2004-2005 ;

(Dépôt n° 773-20040330)

Les prévisions des opérations de financement du gouvernement du Québec, pour l'année financière 2004-2005.

(Dépôt n° 774-20040330)

À la fin de son intervention, M. Séguin propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

M. Legault (Rousseau) fait quelques commentaires au nom de l'opposition officielle.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 31 mars 2004, à 10 heures.

La motion est adoptée.

30 mars 2004

En conséquence, à 17 h 25, M. le Président lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 31 mars 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET